

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 04452 Numéro SIREN : 542 044 524 Nom ou dénomination : NATIXIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2019 sous le numéro de dépôt 47959



20190479592018

DATE DEPOT : 25/06/2019

N° DE DEPOT : 47959

N° GESTION : 1954B04452

N° SIREN : 542044524

DENOMINATION : NATIXIS

ADRESSE : 30 ave Pierre Mendès France 75013 Paris

MILLESIME : 2018

.

NATIXIS

Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 5 044 925 571,20 Euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 PARIS
542 044 524 RCS PARIS

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

25 JUIN 2013

5013 PARIS

47953

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2019

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 28 mai à 15 heures, les actionnaires de la société anonyme Natixis, au capital de 5 044 925 571,20 Euros, divisé en 3 153 078 482 actions de 1,60 Euro, dont le siège social est à Paris (13^{ème}), 30, avenue Pierre Mendès France, se sont réunis en assemblée générale mixte, au Palais Brongniart, 25, place de la Bourse - 75002 Paris, sur convocation faite en vertu des décisions du conseil d'administration du 12 février 2019, et suivant :

- avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et dans le quotidien Les Echos du 12 avril 2019 ;
- avis de réunion publié dans l'hebdomadaire Le Revenu du 19 avril 2019 ;
- avis de convocation publié au BALO, dans le journal Les Petites Affiches et dans le quotidien Les Echos du 10 mai 2019 ;
- avis de convocation publié dans l'hebdomadaire Le Revenu du 17 mai 2019.

L'assemblée générale est présidée par Laurent Mignon, Président du conseil d'administration.

Il rappelle que l'assemblée générale a été convoquée pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Rapports du conseil d'administration ;
- Rapports des commissaires aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et fixation du montant du dividende ;
- Approbation des conventions et engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à François Pérol, président du conseil d'administration, au titre de la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2018, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce ;

- Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent Mignon, directeur général, au titre de la période du 1^{er} janvier au 1^{er} juin 2018, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce ;
- Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à Laurent Mignon, président du conseil d'administration, au titre de la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2018, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce ;
- Approbation de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués à François Rlahi, directeur général, au titre de la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2018, en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce ;
- Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au président du conseil d'administration pour l'exercice 2019, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce ;
- Approbation des principes et des critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au directeur général pour l'exercice 2019, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce ;
- Enveloppe globale des rémunérations versées aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Ratification de la cooptation de Laurent Mignon en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Nicole Etchegoïnberry en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Christophe Pinault en qualité d'administrateur ;
- Ratification de la cooptation de Diane de Saint Victor en qualité d'administrateur ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Laurent Mignon ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Diane de Saint Victor ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de BPCE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Catherine Pariset ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Bernard Dupouy ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Christophe Pinault ;
- Nomination de Daniel de Beaurepaire en qualité d'administrateur, en remplacement de Philippe Sueur ;
- Ratification de la nomination de Henri Proglio en qualité de censeur ;
- Autorisation à donner au conseil d'administration au titre de l'intervention de la Société sur le marché de ses propres actions ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission, par offre au public, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au

- capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation de pouvoir à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
 - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, ou autres ;
 - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
 - Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ;
 - Pouvoirs pour les formalités.

Le Président procède aux formalités de constitution du Bureau, et appelle en qualité de Scrutateur les détenteurs d'actions présents et représentant, tant par eux même que comme mandataire, le plus grand nombre de voix et qui acceptent cette mission.

Ainsi, occupent les fonctions de Scruteurs :

- BPCE, représentée par Catherine Halberstadt, membre du Directoire du Groupe BPCE en charge des Ressources humaines ; et
- la société AMUNDI représentée par Stéphane Taillepié.

Il propose au Bureau de désigner Aline Brillard comme Secrétaire du Bureau.

Le nombre d'actions à prendre en compte pour le calcul du quorum s'élève à 3 151 651 881 actions qui représentent 3 151 651 881 voix.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, établie et signée dans les conditions prévues par la loi, puis certifiée véritable par les membres du Bureau, que 8 264 actionnaires possédant 2 653 297 973 voix pour la partie ordinaire et 8 258 actionnaires possédant 2 653 299 606 voix pour la partie extraordinaire sont présents, représentés ou ont voté par correspondance.

Le quorum requis, soit le cinquième des actions ayant droit de vote pour l'assemblée générale ordinaire, et le quart des actions ayant droit de vote pour l'assemblée générale extraordinaire, s'élève respectivement à 630 330 377 actions et à 787 912 971 actions.

L'assemblée générale est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président indique que sont déposés sur la table du Bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les rapports du conseil d'administration ;
- un exemplaire du BALO et du quotidien les Echos du 12 avril 2019, ainsi que de l'hebdomadaire Le Revenu du 19 avril 2019 dans lesquels a été publié l'avis de réunion ;
- un exemplaire du BALO, du journal Les Petites Affiches et du quotidien les Echos du 10 mai 2019, ainsi que de l'hebdomadaire Le Revenu du 17 mai 2019 dans lesquels a été publié l'avis de convocation ;
- un exemplaire de la brochure de convocation adressée aux actionnaires ;

- une copie des avis de réception et des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes ;
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formules de vote par correspondance pour les actionnaires ayant choisi ce mode d'expression ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (inventaire, bilan et compte de résultats),
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés ;
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ;
- le rapport de l'un des commissaires aux comptes sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe ;
- l'attestation établie par les commissaires aux comptes relative au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- l'attestation établie par les commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115-5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- le dernier bilan social de l'entreprise accompagné de l'avis du comité central d'entreprise ;
- le rapport sur les rémunérations au titre de l'exercice 2018 des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de Natixis (« population régulée » ou « personnels identifiés ») ;
- le texte des projets de résolutions présenté par le conseil d'administration et tous tableaux et annexes visés par la loi.

Le Président déclare que tous documents devant être communiqués aux actionnaires, conformément à la législation sur les sociétés commerciales, ainsi que les statuts, ont été tenus à leur disposition au siège social.

Le Président indique qu'est présent pour s'assurer du bon déroulement de cette assemblée, l'étude Ajilex, huissiers de justice, représentée par Me Anne Kermagoret et Me Jérôme Laranjo.

Puis François Riahi, Directeur général, fait un point sur les résultats 2018 de la Société, la structure financière et la politique de dividende. Ce dernier présente ensuite les résultats du 1^{er} trimestre 2019 ainsi que les développements du Plan stratégique « New Dimension ».

Pierre-Antoine Vacheron, membre du comité de direction générale en charge des activités de Paiements, poursuit avec une présentation du métier Paiements.

Louis Douady, Directeur Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) de Natixis anime ensuite une table ronde autour de la RSE dans les métiers de Gestion d'actifs et de fortune représenté par Anne-Laurence Roucher, de Banque de Grande Clientèle représenté par Marc Vincent et d'Assurance représenté par Jean-François Lequoy.

Le Président enchaîne en décrivant la composition de la gouvernance de Natixis.

La parole est ensuite donnée à Nicolas de Tavernost, président du comité des rémunérations, qui rend compte des travaux de ce comité et fait un focus sur la rémunération des dirigeants et de la population régulée de Natixis.

Le Président propose ensuite aux commissaires aux comptes de donner lecture de leurs rapports sur les projets de résolutions.

Puis la Secrétaire du Bureau présente les projets de résolutions soumis au vote de l'assemblée générale.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte et indique qu'aucune question écrite des actionnaires n'a été reçue préalablement à cette assemblée générale, conformément à la possibilité offerte par les articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de commerce.

Après l'intervention de plusieurs actionnaires de Natixis, et échange de vues entre les actionnaires et la Direction générale, notamment sur les thématiques concernant la rémunération du Président et du Directeur général ; la politique RSE de Natixis en matière de financement du charbon, des sables bitumineux et gaz LNG ; le cours de l'action Natixis ; la nomination d'Henri Proglia en qualité de censeur ; le renouvellement des délégations financières, et personne ne demandant plus la parole, le Président met ensuite aux voix les résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

Première résolution : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes sociaux dudit exercice comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes consolidés dudit exercice comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2018 et fixation du montant du dividende

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires :

- constate que les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2018 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un bénéfice pour l'exercice 2018 de 1 834 308 793,77 euros,
- constate que, compte tenu du report à nouveau antérieur qui s'élève à 1 625 059 649,69 euros, et la réserve légale étant supérieure à 10 % du capital social, le bénéfice distribuable s'élève à 3 459 368 443,46 euros,
- décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :
 - (i) versement aux actionnaires, à titre de dividende, de 78 centimes d'euros par action (dont 30 centimes de quote-part dite « ordinaire » et 48 centimes de quote-part dite « exceptionnelle »), et
 - (ii) affectation du solde du bénéfice distribuable au poste « report à nouveau ».

Sur la base du capital au 31 décembre 2018 et en supposant qu'il n'existait pas à cette date d'actions auto-détenues, et sans tenir compte, le cas échéant, des actions créées postérieurement au 31 décembre 2018 et portant jouissance Immédiate, la répartition du bénéfice distribuable serait la suivante :

Au dividende (quote-part ordinaire)	945 086 577,60 €
Au dividende (quote-part exceptionnelle)	1 512 138 524,16 €
Au report à nouveau	1 002 143 341,70 €

Il est précisé que les actions possédées par la Société ne donnent pas droit aux dividendes. Dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à hauteur de ces actions seraient affectées au « report à nouveau ».

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de déterminer, notamment au vu du nombre d'actions auto-détenues à la date de mise en paiement du dividende, le montant global du dividende, et, en conséquence, le montant du solde du bénéfice distribuable affecté au poste "Report à nouveau".

Pour les personnes physiques bénéficiaires résidentes fiscales en France qui détiennent les actions hors d'un plan d'épargne en actions, ces dividendes sont soumis au titre de l'impôt sur le revenu :

- à un prélèvement au taux forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % dont l'assiette est le montant brut des dividendes (article 200A du Code général des Impôts) ;
- ou, sur option expresse et irrévocable du bénéficiaire lors du dépôt de sa déclaration des revenus, au barème progressif après application de l'abattement de 40 % du montant brut des dividendes prévu à l'article 158-3-2 du Code général des Impôts.

Quel que soit le régime d'imposition des dividendes au titre de l'impôt sur le revenu (PFU ou barème progressif sur option), l'établissement payeur situé en France doit opérer :

- un prélèvement forfaitaire obligatoire (PFO) non libératoire au taux de 12,8 % (article 117 quater du Code général des impôts) à titre d'acompte d'impôt sur le revenu, sauf si le bénéficiaire résident fiscal de France a formulé une dispense dans les conditions prévues à l'article 242 quater du Code général des Impôts ;
- les prélèvements sociaux au taux global de 17,2 %.

En cas d'option à l'imposition des dividendes au barème progressif, la partie des prélèvements sociaux correspondant à la CSG sera déductible des revenus Imposables à hauteur de 6,8 %.

L'ensemble des actions de la Société est éligible à ce régime.

Le dividende sera détaché de l'action le 31 mai 2019 et mis en paiement le 4 juin 2019.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale constate qu'au titre des trois exercices précédant l'exercice 2018, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende par action (en euros)	Total (en euros)
2015	3 128 127 765	0,35	1 094 844 717,75
2016	3 137 074 580	0,35	1 097 976 103,00
2017	3 137 360 238	0,37	1 160 823 288,06

Cette résolution est adoptée.

[...]

Pour copie certifiée conforme
Paris, le 21-06-2019

Corporate Governance
Nathalie

Aline Brillard

NATIXIS

Société anonyme

30, avenue Pierre Mendès France

75013 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société NATIXIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NATIXIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services Interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Deloitte & Associés : les principales missions réalisées sur l'exercice 2018 concernant des revues de conformité de reportings réglementaires ou demandées par les régulateurs, la mission d'organisme tiers Indépendant sur les informations RSE du rapport de gestion, des lettres de confort émises dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.
- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2018 concernant des attestations, des lettres de confort émises dans le cadre de programmes d'émissions, des revues de procédures de conformité et des prestations rendues dans le cadre d'opérations de restructuration.

Justification des appréciations – points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation de prêts et créances sur base individuelle



Risque identifié et principaux jugements

Natixis SA constitue des dépréciations sur base Individuelle afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur des prêts et créances octroyés dans le cadre de ses activités de financements.

La détermination des dépréciations individuelles de créances douteuses requiert une part importante de jugement notamment pour identifier les créances devant faire l'objet d'une dépréciation et pour estimer le montant de dépréciation à comptabiliser.

Nous avons considéré que ces dépréciations constituaient un point clé de l'audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative pour l'établissement des comptes.



Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle représentent 210 265 M€ au 31 décembre 2018. Les dépréciations individuelles se sont élevées à 907 M€ au 31 décembre 2018.

Se référer au paragraphe 1 de la note 1 et aux notes 4, 16 et 30 de l'annexe pour plus de détails.



Notre approche d'audit

Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité des contrôles clés mis en place par Natixis SA, en particulier ceux liés :

- à l'identification des indicateurs de dépréciation (tels que l'existence d'impayés) et au processus de notation des contreparties,
- à la classification des expositions en créances douteuses,
- au suivi et à la valorisation des garanties,
- à la détermination des dépréciations individuelles de créances douteuses et au dispositif de gouvernance et de validation associé.

En complément, nous avons procédé à une revue de crédit consistant, sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques, à :

- prendre connaissance des dernières informations disponibles sur la situation des contreparties sensibles et douteuses,
- réaliser des analyses contradictoires des hypothèses retenues ainsi que des estimations de provisions arrêtées par la Direction sur la base des informations mises à notre disposition par l'établissement et de données externes,
- vérifier le correct enregistrement en comptabilité des dépréciations estimées.

Provisions pour risques juridiques et de non-conformité



Risque identifié et principaux jugements

Natixis SA fait l'objet de litiges devant des instances judiciaires, d'enquêtes et de demandes d'informations de la part d'autorités réglementaires et fiscales au sein de différentes juridictions.

L'évaluation des risques juridiques et de non-conformité (y compris fiscale) qui en résultent repose sur l'estimation de la direction en date d'arrêté.

La comptabilisation d'une provision, la détermination de son montant ainsi que l'information financière communiquée nécessitent par nature l'exercice du jugement, en raison notamment de la difficulté à estimer l'issue et les conséquences financières des procédures en cours.

Nous avons considéré en conséquence que les provisions pour risques juridiques et de non-conformité constituaient un point clé de l'audit compte tenu de la sensibilité de ces provisions aux hypothèses et options retenues par la Direction.



Les provisions pour litiges et autres risques se sont élevées à 950 M€ au 31 décembre 2018 (cf. note 16 des comptes annuels).

Pour plus de détails, se référer au paragraphe 10 de la note 1 et à la note 16 de l'annexe.



Notre approche d'audit

Nous avons examiné le dispositif d'identification, d'évaluation, et de provisionnement des risques juridiques et de non-conformité.

Nous avons pris connaissance du statut des procédures en cours et des principaux risques identifiés par Natixis SA, à partir notamment d'échanges réguliers avec la direction (et plus particulièrement les directions juridique, de la conformité et fiscale de Natixis SA) ainsi que de l'examen de la documentation mise à notre disposition.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des données utilisées par la direction pour l'estimation du montant des provisions comptabilisées en date d'arrêté. Nous avons notamment impliqué des spécialistes en droit fiscal pour procéder à la revue critique des analyses de risques fiscaux identifiés par Natixis SA et des provisions y afférentes.

Nous avons par ailleurs mené des procédures de confirmation des litiges en cours auprès des conseils juridiques de Natixis SA.

Enfin, nous avons vérifié le correct enregistrement en comptabilité des provisions ainsi évaluées et l'information donnée à ce titre dans l'annexe des comptes annuels.

Evaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs



Risque identifié et principaux jugements



Notre approche d'audit

Dans le cadre de son activité de Banque de Grande Clientèle, Natixis SA détient dans son bilan des instruments financiers évalués à la valeur de marché, dont une part importante d'instruments non cotés sur des marchés actifs.

L'évaluation de la valeur de marché de ces instruments financiers repose sur des techniques de valorisation qui comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des données utilisées :

- utilisation de modèles internes de valorisation adéquats ;
- détermination des paramètres de valorisation non observables sur le marché ;
- estimation d'ajustements complémentaires de valorisation, afin de tenir compte de certains risques de marché, de contrepartie ou de liquidité.

Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs constituait un point clé de l'audit en raison :

- du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de leur valorisation ;
- des ajustements de valorisation spécifiques comptabilisés par Natixis en 2018 sur certains produits commercialisés en Asie, pour lesquels le modèle de gestion utilisé a conduit à mettre en place une stratégie de couverture qui s'est avérée déficiente dans les conditions de marché de 2018.

Nous avons pris connaissance des processus et des dispositifs de contrôle interne relatifs à l'identification, la valorisation et la comptabilisation des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs.

Nous avons testé les contrôles que nous avons jugés pertinents pour notre audit, notamment ceux relatifs à :

- la validation et la revue périodique, par la direction des risques, des modèles de valorisation,
- la vérification indépendante des paramètres de valorisation,
- la détermination des principaux ajustements de valorisation, ainsi que les corrections de valeurs opérées.

Nous avons effectué ces diligences avec l'assistance de nos experts en valorisation, avec lesquels nous avons également procédé à des travaux de valorisation indépendante consistant à examiner, sur la base d'échantillons, les hypothèses, les méthodologies et les modèles utilisés pour estimer la valorisation. Au titre de l'exercice 2018, ces travaux ont plus particulièrement porté sur les ajustements de valorisation comptabilisés par Natixis sur certains produits commercialisés en Asie.

Nous avons également examiné sur la base d'échantillons les éventuels écarts d'appels de marge avec les contreparties de marché de Natixis, permettant d'apprécier le caractère approprié des valorisations.



Les instruments financiers non cotés sur des marchés actifs sont comptabilisés au sein des titres de placement, des titres de transactions et des titres d'investissement, représentent au 31 décembre 2018 un montant de 39,7 Mds€ à l'actif. Se référer au paragraphe 2 de la note 1 et aux notes 2, 5, 26 et 27 de l'annexe pour plus de détails.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société NATIXIS par les assemblées générales du 24 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 16 juin 1998 pour le cabinet Deloitte & Associés (compte tenu des fusions de cabinets intervenues depuis cette date), le mandat étant auparavant détenu par d'autres entités du réseau Deloitte dont l'historique n'a pas pu être reconstitué.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption. A cette date, la durée de la mission sans interruption du cabinet Deloitte & Associés était supérieure à 20 années, dont 13 années depuis le rapprochement des activités Ixis de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) et Natexis Banques Populaires de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) ayant abouti, le 17 novembre 2006, à la constitution de Natixis par apports de titres de filiales et participations de la CNCE à l'entité Natexis Banques Populaires renommée Natixis.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

A Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2019

Les commissaires aux comptes

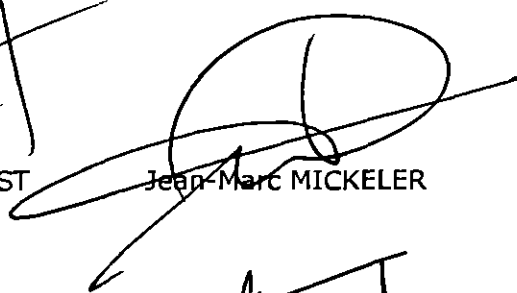
PricewaterhouseCoopers

Deloitte & Associés

Audit



Emmanuel BENOIST



Jean-Marc MICKELER



Charlotte VANDEPUTTE

BILANS SOCIAUX COMPARES de NATIXIS
(en millions d'euros)

[illegible]

cf notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2018	2017
	PASSIF		
12	Banques centrales, Comptes chèques postaux		
12	Dettes sur établissements de crédit	98 850	124 254
22	dont activité institutionnelle :	46	46
13	Opérations avec la clientèle	113 291	108 125
22	dont activité institutionnelle :	952	851
14	Dettes représentées par un titre	50 260	44 433
15	Autres passifs	116 100	101 613
15	Comptes de régularisation	4 968	7 434
22	dont activité institutionnelle :	1	
18	Provisions (risques et charges)	2 192	2 293
18	Dettes subordonnées	5 535	5 507
	Fonds pour risques bancaires généraux		
	Capitaux propres hors FRBG	17 672	16 839
20	Capital souscrit	5 040	5 020
20	Prime d'émission	7 428	7 388
20	Réserves	1 745	1 746
19	Provisions réglementées et subventions d'investissement	2	2
22	dont activité institutionnelle :	2	2
20	Report à nouveau	1 625	1 107
	Résultat de l'exercice	1 834	1 678
	TOTAL PASSIF	406 868	410 598
cf notes n°	Hors Bilan - Engagements donnés	2018	2017
35	Engagements de financement	97 160	73 737
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	28 943	19 093
	Engagements en faveur de la clientèle	70 217	54 644
35	Engagements de garantie	41 837	39 260
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	9 450	10 647
	Engagements en faveur de la clientèle	32 387	28 613
35	Engagements sur titres	8 758	10 332
35	Autres engagements donnés	18 480	17 209

COMPTES DE RESULTATS SOCIAUX COMPARES DE NATIXIS

cf notes n°	Exercice clos le 31 décembre	(en millions d'euros)	
		2016	2017
23	Intérêts et produits assimilés	7 198	6 216
23	Intérêts et charges assimilés	(6 444)	(5 314)
24	Revenus des titres à revenu variable	1 500	744
25	Commissions (produits)	990	907
	Commissions (charges)	(631)	(378)
26	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1 468	1 581
27	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	53	16
28	Autres produits d'exploitation bancaire	425	368
	Autres charges d'exploitation bancaire	(93)	(146)
	PRODUIT NET BANCAIRE	4 466	3 994
29	Charges générales d'exploitation	(2 629)	(2 562)
	Frais de personnel	(1 367)	(1 371)
	Autres frais administratifs	(1 262)	(1 191)
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(77)	(78)
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 760	1 354
30	Coût du risque	(228)	(248)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 532	1 106
31	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	33	317
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 565	1 423
	Résultat exceptionnel		
32	Impôt sur les bénéfices	269	255
19	Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 834	1 678

Note 1 : Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes individuels de Natixis sont établis et présentés conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-07 du 28 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire et n°2014-03 modifié relatif au plan comptable général.

Les états financiers des succursales étrangères, établis d'après les règles locales, sont retraités suivant les principes comptables français, pour l'établissement des comptes individuels.

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances autres que celles représentées par un titre, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit, y compris les créances subordonnées, les valeurs reçues en pension matérialisées par des valeurs ou des titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle englobent les prêts distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles représentées par un titre, les valeurs reçues en pension matérialisées par des valeurs ou des titres. Elles sont ventilées en fonction de la nature des concours (comptes ordinaires débiteurs, créances commerciales, crédit de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à l'export, prêts subordonnés...).

Les intérêts courus sur ces créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, ainsi que les coûts marginaux de transaction sont étalés, suivant la méthode actuarielle au taux d'intérêt effectif, sur la durée de vie effective du crédit. L'étalement est porté en produit net d'intérêt dans le Produit Net Bancaire (PNB). Les commissions et coûts de transaction faisant l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les prêts consentis de façon irrévocable, mais qui n'ont pas encore donné lieu à des mouvements de fonds, sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie "Engagements de financement".

Une distinction est opérée entre les créances saines et les créances douteuses.

Sont considérées comme douteuses, les créances pour lesquelles il existe un risque de crédit avéré, nonobstant l'existence de garanties, rendant probable la non perception par Natixis de tout ou partie des sommes dues par les contreparties au titre des engagements qu'elles ont souscrits. Il s'agit des créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. En particulier, les crédits présentant des échéances impayées depuis trois mois au moins sont classés dans les encours douteux.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances classées parmi les encours douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

La reprise de l'effet d'actualisation des dépréciations des créances douteuses liées au passage du temps est enregistrée dans les « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Cas particulier des créances restructurées en raison de la situation financière du débiteur

Les encours restructurés correspondent aux financements ayant fait l'objet d'aménagements constituant une concession pour Natixis lorsque ces aménagements sont conclus avec des débiteurs faisant face ou sur le point de faire face à des difficultés financières. Les encours restructurés résultent donc de la combinaison d'une concession et de difficultés financières.

Les aménagements visés par les restructurations doivent apporter une situation plus avantageuse au débiteur (ex : suspension d'échéance d'intérêt ou de principal, prorogation d'échéance, etc) et sont matérialisés par la mise en place d'avenants modifiant les termes d'un contrat existant ou par le refinancement total ou partiel d'un prêt existant.

La difficulté financière est déterminée en observant un certain nombre de critères tels que l'existence d'impayés de plus de 30 jours ou la présence d'une note sensible. La mise en place d'une restructuration n'implique pas nécessairement le classement de la contrepartie concernée dans la catégorie des défauts bancaires, le critère de la difficulté financière étant appréhendé en amont de celui retenu pour déclasser les contreparties dans la catégorie des défauts bancaires.

Dépréciations et provisions individualisées

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations (pour les créances douteuses) ou des provisions (pour les engagements hors bilan) sont dotées au compte de résultat, au poste "coût du risque", à hauteur de la perte probable. Ces dépréciations et provisions sont déterminées sur la base d'examen trimestriels, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

Les intérêts correspondant à la rémunération des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation sont comptabilisés en produit d'intérêts.

Le montant des dépréciations est calculé par différence entre la valeur brute comptable de la créance et les sommes estimées recouvrables (y compris les flux résultant de la réalisation des garanties) actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine pour les créances à taux fixe ou au dernier taux d'intérêt effectif déterminé selon les termes contractuels pour les créances à taux variable.

Les dépréciations sur créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte sous la forme de provisions au passif du bilan.

Provision au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Les actifs financiers ne présentant pas de risque de crédit individuellement affecté sont inclus dans des groupes d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. Ces portefeuilles d'actifs homogènes sont constitués suivant deux axes : risque géographique et risque sectoriel.

Ces portefeuilles font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des encours sains relatifs à des pays ou à des secteurs d'activité pour lesquels la situation économique laisse présager des difficultés.

Pour chacun de ces groupes, il est recherché l'existence d'un indice objectif de dépréciation reposant sur des données observables indiquant une diminution probable des flux de trésorerie recouvrables estimés pour ce groupe d'actifs. Si un indice objectif de dépréciation est observé, alors les encours formant ce groupe d'actifs font l'objet de la comptabilisation d'une dépréciation collective constatée au passif du bilan. Un actif appartenant à ce groupe qui viendrait à être provisionné de manière individuelle (risque affecté individuellement) est exclu de l'assiette de calcul de la dépréciation collective.

Le provisionnement du risque géographique est principalement basé sur une notation interne de chaque pays intégrant différents paramètres et indicateurs (situation politique, performances de l'économie et ses perspectives, situation des systèmes bancaires, ...). Le calcul de la dépréciation est réalisé à partir d'une table de correspondance entre notation interne et taux de provisionnement, le taux affecté à un échelon de provisionnement pouvant être révisé.

Le provisionnement du risque sectoriel se base sur des combinaisons d'indices propres à chaque secteur (croissance du secteur, trésorerie des entreprises du secteur, coût des matières premières, etc.). La méthode de calcul de la dépréciation est celle de la perte attendue (« expected loss ») calculée à maturité du dossier.

Les encours mis sous surveillance, pour lesquels un défaut Bâlois a été identifié, font l'objet d'une dépréciation sur base collective sectorielle dès lors qu'ils ne sont pas dépréciés sur base individuelle.

Les provisions pour risque sectoriel et pays sont présentées au passif du bilan.

2. Portefeuille titres

Les titres sont, conformément aux dispositions du Livre II - Titre 3 « Comptabilisation des opérations sur titres » du règlement de l'ANC n°2014-07, classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créance négociable et titres du marché interbancaire) et actions et autres titres à revenu variable ;
- l'objet économique de leur détention dans l'une des catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Les règles de classement et d'évaluation appliquées sont les suivantes :

- Titres de transaction : Il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de maintien de marché. Sont également considérés comme des titres de transaction, les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction. Pour être éligibles à cette catégorie, les titres doivent, lors de leur classement initial, être négociables sur un marché actif et les prix de marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. En date d'acquisition, les titres de transaction sont comptabilisés au prix de transaction Intérêts courus compris le cas échéant. Les frais de transaction sont comptabilisés directement en charges.

A chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat, dans la rubrique « Solde des opérations sur titres de transaction ».

- **Titres de placement** : sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur valeur comptable ou de leur prix de marché. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation dont le calcul prend en compte les gains provenant des éventuelles opérations de couvertures affectées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **Titres d'investissement** : Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Natixis a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme en raison de circonstances nouvelles ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme** :

- **Autres titres détenus à long terme** : ce portefeuille de titres est constitué par les investissements réalisés par Natixis sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Ils sont enregistrés à la date d'acquisition pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition.

Ils sont évalués en date d'arrêté au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une dotation pour dépréciation.

- **Titres de participation** : les titres de participation sont constitués des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Natixis.

Ils sont enregistrés à la date d'acquisition pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition.

Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une dotation pour dépréciation.

- **Parts dans les entreprises liées** : les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles Natixis dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le périmètre de consolidation de Natixis.

Ils sont enregistrés à la date d'acquisition pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition.

Ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. Les éventuelles moins-values latentes font l'objet d'une dotation pour dépréciation.

Les méthodes d'évaluation retenues pour déterminer la valeur d'utilité des immobilisations financières de Natixis sont selon les cas :

- l'actif net (réévalué ou non) ;
- la méthode des comparaisons boursières ;
- la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie ;
- le cours de bourse ;
- ou bien une combinaison de ces méthodes.

La méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie s'appuie sur l'établissement de plans d'affaires élaborés par le management des filiales considérées et validés par la Direction Générale de Natixis. Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie est alors la résultante :

- d'un taux de rendement moyen d'un placement considéré sans risque ;
- d'une prime de risque moyenne du marché sur lequel intervient la filiale ;
- d'un Bêta moyen tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

- **Actions propres :** Natixis est amenée à détenir ses propres actions au titre d'opérations de régularisation du cours de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ces titres sont comptabilisés en titres de transaction et suivent les règles applicables à cette catégorie de titres. De même, les actions propres acquises dans des opérations d'arbitrage sur indices boursiers sont enregistrées parmi les titres de transaction.

D'autre part, les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés sont classées dans la catégorie des titres de placement et suivent les règles applicables à cette catégorie.

Les revenus, corrections de valeur et résultats de cession des portefeuilles-titres sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement ou lorsque leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ;
- Les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus ;
- Les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon leur portefeuille d'appartenance :
 - en produit net bancaire pour les titres de transaction et pour les titres de placement,
 - en coût du risque pour les titres à revenus fixe classés en portefeuille de placement ou d'investissement, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie,
 - en gains ou pertes sur actifs immobilisés :
 - pour les corrections de valeur sur titres d'investissement (hors dépréciations du risque de contrepartie) lorsqu'il existe une forte probabilité de cession des titres d'investissement en raison de circonstances nouvelles et pour l'ensemble des résultats de cession portant sur lesdits titres ;
 - pour les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme.

Les reclassements depuis la catégorie « Transaction » vers les catégories « Placement » et « Investissement » et depuis la catégorie « Placement » vers la catégorie « Investissement » sont autorisés dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou lorsque ceux-ci ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif.

Le règlement autorise les établissements à céder tout ou partie des titres reclassés dans la catégorie des « titres d'investissement » dès lors que sont vérifiées les deux conditions suivantes :

- la reclassification a été motivée par une situation exceptionnelle,
- le marché est redevenu actif pour ces titres.

Natixis n'a pas procédé dans ses états financiers individuels à de tels reclassements.

3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunts encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables à leur production et à leur préparation dès lors qu'ils remplissent les critères d'immobilisation.

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien qui peut être évaluée de façon fiable, est déduite de sa base amortissable.

Conformément aux principes applicables, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------|
| • Terrains : | non amortissables |
| • Façades non destructibles : | non amortissables |
| • Façades, couverture, étanchéité : | 20 à 40 ans |
| • Fondations, ossatures : | 30 à 60 ans |
| • Ravalement : | 10 à 20 ans |

▪ Equipements techniques :	10 à 20 ans
▪ Aménagements intérieurs :	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de 5 à 10 ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à 5 ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder 15 ans.

4. Dettes représentées par un titre

Ce poste comprend les dettes représentées par des titres cessibles émis par Natixis en France ou à l'étranger, à l'exception des titres subordonnés qui sont inscrits parmi les dettes subordonnées.

Figurent notamment à ce poste, les bons de caisse, les titres du marché interbancaire, les titres de créances négociables et les obligations et autres titres à revenus fixe.

Les intérêts courus attachés à ces émissions sont portés en dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée des emprunts concernés et la charge correspondante est enregistrée dans la rubrique des « intérêts et charges assimilées » du compte de résultat.

5. Dettes subordonnées

Ce poste regroupe des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers. Les intérêts courus sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance est décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

6. Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors bilan à des fins de suivi interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou à des fins de transaction).

Opérations d'échange de taux ou de devises

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée),
- macro-couverture (gestion globale de bilan),
- positions spéculatives,
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion globale du risque de taux de Natixis sont inscrits prorata temporis. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêt par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur de marché. Les variations de valeur d'un arrêt comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie, du coût de financement des positions et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

Opérations de change à terme

Les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les différences d'intérêts, ou reports déports, liées aux opérations de change à terme couvertes sont enregistrées de manière échelonnée parmi les charges ou produits d'intérêt sur la durée effective des opérations.

Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. Cependant, pour les instruments traités sur des marchés de gré à gré, les gains et les pertes ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au dénouement des transactions sans préjudice de la constitution éventuelle de provisions, en cours de vie de l'instrument, à hauteur du risque net encouru.

7. Activité institutionnelle

Dans le cadre de l'article 41 de la loi de finances rectificative pour 1997 (n° 97-1233 du 29 décembre 1997) modifié par l'article 121 de la loi de finances rectificative pour 2008 (n° 2008-1443 du 30 décembre 2008), de l'article 5 de la loi de finance rectificative pour 2014 (n° 2014-1655 de 29 décembre 2014) et de la convention signée avec l'État le 10 mai 2017, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État dont principalement les prêts et dons du Trésor aux États étrangers consentis dans le cadre de l'Aide Publique au Développement, les prêts du Trésor non concessionnels à des États étrangers, les dons au titre du « Fonds d'Études et d'Aide au Secteur Privé » et la stabilisation de taux d'intérêt des crédits à l'exportation garantis par Coface.

Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Est ainsi constitué le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures publiques sur lequel, l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique. Les emplois, et ressources de la banque au titre de ces activités institutionnelles sont identifiés au bilan de chacune des rubriques concernées par ces procédures.

8. Avantages du personnel

Les avantages dont bénéficie le personnel sont comptabilisés dans la rubrique « Frais de personnel ». Ils sont classés en quatre catégories :

Les « avantages à court terme », tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement et les rémunérations variables payables dans les douze mois suivant leur attribution, sont comptabilisés en charge de l'exercice durant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Les « indemnités de fin de contrat de travail », accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail et avant le départ en retraite, font l'objet d'une provision.

Les « avantages postérieurs à l'emploi », tels que les régimes de retraite, les régimes de retraite complémentaire de pension bancaire, les indemnités de fin de carrière et les autres prestations contractuelles bénéficiant au personnel retraité pour lesquels on distingue :

- les régimes à cotisations définies, comprenant principalement les régimes de retraite de base de la sécurité sociale et les régimes de retraite complémentaires de l'AGIRC et de l'ARRCO pour lesquels l'entreprise n'est pas engagée sur un niveau de prestations. Les cotisations appelées au titre de ces régimes sont comptabilisées en charges de l'exercice ;
- les régimes à prestations définies pour lesquels Natixis s'engage (de manière formelle ou implicite) sur un montant ou un niveau de prestations, donnent lieu à évaluation et provisionnement.
Les régimes à prestations définies font l'objet d'une provision, déterminée à partir d'une évaluation actuarielle de l'obligation selon la méthode des unités de crédit projetées, prenant en compte des hypothèses démographiques et financières. La valeur des actifs de régime est déduite de la dette actuarielle ainsi déterminée. Cette évaluation est réalisée régulièrement par des actuaires indépendants.
Les hypothèses actuarielles sont revues sur un rythme annuel. Les différences liées aux changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences constatées entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.
Comme l'autorise la recommandation de l'ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires (qui permettent de se rapprocher en partie des dispositions de la norme IAS 19 révisée telle qu'adoptée par l'Union Européenne en juin 2012), Natixis a opté pour le maintien de la méthode du corridor dans ses comptes sociaux.
En application de cette méthode, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à la plus grande des deux valeurs suivantes (i) 10% de la valeur actualisée de l'engagement et (ii) 10% de la juste valeur des actifs de couverture à la fin de l'exercice précédent, n'est pas comptabilisée. En revanche, la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.
En cas de modifications de régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé en résultat sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Les contrats d'assurance souscrits auprès d'une partie liée à Natixis et destinés à financer tout ou partie de l'engagement de Natixis au titre de ses régimes à prestation définies sont présentés à l'actif du bilan dans le poste « Autres actifs ».

Le montant de la provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actuarielle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, à la date de clôture :

- minorée du coût des services passés non encore comptabilisé en résultat,
- minorée ou majorée des écarts actuariels non comptabilisés en application de la méthode du corridor résultant :
 - des ajustements d'expérience liés aux variables démographiques ;
 - des évolutions des hypothèses actuarielles ;
 - des différences constatées entre le rendement attendu des actifs de régime et droits à remboursement et leur rendement effectif ;
- minorée de la valeur de marché, à la date de clôture, des actifs de régime venant en couverture des engagements.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits acquis par les bénéficiaires au cours de la période,
- le coût financier correspondant à la dé-actualisation de l'engagement,
- le rendement attendu des actifs de couverture,
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés,
- les effets de réductions et liquidations de régimes.

Les « autres avantages à long terme », comprenant notamment les médailles du travail et les rémunérations différées versées en numéraire dans le cadre des Plans de Fidélisation et de Performance, sont évalués selon une méthode actuarielle identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies à l'exception près des écarts actuariels pour lesquels la méthode du corridor ne s'applique pas et des coûts des services passés qui sont comptabilisés directement en charges.

Le montant estimé de la charge relative aux rémunérations variables réglées en trésorerie, sous condition de présence dans le cadre des plans de fidélisation et de performance, est étalé sur la période d'acquisition des droits.

9. Plans de fidélisation et de performance dont le paiement est fondé sur des actions

Depuis 2010, Natixis attribue des plans, dont le paiement est fondé sur des actions, à certaines catégories de son personnel. Ces plans sont réglés suivant deux formes : en actions Natixis pour les uns et en espèces indexées sur le cours de l'action Natixis pour les autres. Il s'agit de plans à trois ans dénoués à hauteur d'un tiers chaque année, à l'exception des plans dits « court terme » réglés en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis dont le dénouement intervient dans l'année de l'attribution.

L'ensemble de ces plans est soumis à des conditions de performance et/ou de présence.

- Plans de fidélisation et de performance réglés en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis :

Les plans réglés en trésorerie indexée sur le cours de l'action donnent lieu à l'enregistrement d'une charge de personnel évaluée en tenant compte du cours de l'action en date d'arrêté et de la probabilité de réalisation des conditions de performance et/ou de présence. Lorsqu'il existe une condition de présence, la charge ainsi calculée est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits. En l'absence de condition de présence, la charge est constatée sans étalement, en contrepartie d'une dette. Cette dernière est ensuite réévaluée en date de clôture en fonction de la condition de performance et de la variation de valeur des actions sous-jacentes.

La charge correspondante comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2018 est de 14,9 millions d'euros contre 42,1 millions d'euros au 31 décembre 2017.

La modification des termes et conditions d'un plan de fidélisation et de performance réglé en trésorerie indexée sur la valeur de l'action Natixis qui aurait pour conséquence la requalification de ce dernier en un plan de fidélisation et de performance réglés en actions, entraîne, lorsque le plan prévoit l'attribution d'actions existantes, la décomptabilisation de la dette enregistrée au titre du plan initial indexé sur la valeur de l'action Natixis et la comptabilisation d'un passif sous la forme d'une provision pour le nouveau plan de fidélisation et de performance réglé en actions. La différence résultant de la comptabilisation du nouveau plan et de la décomptabilisation de la dette préexistante est constatée immédiatement en résultat. Dans le cas où le plan prévoit l'attribution d'actions nouvelles, seule la décomptabilisation de la dette enregistrée au titre du plan initial indexé sur la valeur de l'action Natixis est constatée en résultat.

- Plans de fidélisation et de performance réglés en actions :

Les plans dénoués en actions sont traités conformément au règlement du Comité de la Réglementation comptable n°2008-15 qui prévoit l'enregistrement d'un passif dès lors que l'obligation de remise d'actions génère de manière probable ou certaine, une sorte de ressources sans contrepartie équivalente :

- si l'attribution se traduit par l'émission d'actions nouvelles, Natixis n'est exposée à aucune sorte de ressource ; en conséquence, aucune charge n'est comptabilisée ;
- si l'attribution se fait au moyen du rachat d'actions ou d'affectation d'actions existantes, l'opération donnera lieu, à la

date de remise des actions aux employés à une sorte de ressource sans contrepartie au moins équivalente. Une provision est alors constituée en tenant compte du coût d'entrée des actions ou du cours de bourse à la date d'arrêt si les actions n'ont pas encore été achetées et du nombre probable d'actions qui seront remises aux salariés. La charge est prise en compte de façon étalée sur la période d'acquisition des droits.

Au titre des plans dénouables en actions (affectation d'actions existantes), une charge de 120 000 euros a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2018, contre une charge de 134 000 euros en 2017.

10. Provisions pour risques

Les provisions pour risques constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date. Les provisions au passif, autres que celles relatives aux engagements sociaux et aux risques sectoriels et pays, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, amendes, pénalités et autres risques divers.

11. Opérations libellées en devises

Les créances, dettes et engagements de hors bilan libellés en devises, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêt des comptes via la réévaluation des comptes de position de change. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change libellés en euros sont portées au compte de résultat.

En revanche, les différences de change afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

12. Intégration des succursales à l'étranger

Les états financiers des succursales étrangères, établis d'après les règles locales, sont retraités suivant les principes comptables français, convertis en euros lorsque la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et intégrés à la comptabilité de Natixis après élimination des opérations réciproques.

Les postes du bilan et du compte de résultat sont convertis au cours de clôture.

L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

13. Contributions aux mécanismes de résolution bancaire

Les modalités de constitution du fonds de garantie des dépôts et de résolution ont été modifiées par un arrêté du 27 octobre 2015. Les contributions au titre du fonds de garantie des dépôts et de résolution peuvent être versées sous la forme de certificats d'associé ou d'association et de dépôts de garantie espèces qui sont inscrits à l'actif du bilan et de cotisations (contributions non remboursables en cas de retrait volontaire d'agrément) comptabilisées en résultat dans le poste « Impôts et taxes » parmi les autres charges d'exploitation.

La directive 2014/59/UE dite BRRD (Bank Recovery and Resolution Directive) qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le règlement européen 806/2014 (règlement MRU) ont instauré la mise en place d'un fonds de résolution à partir de 2015. En 2018, ce fonds devient un Fonds de Résolution Unique (FRU) entre les États membres participants au Mécanisme de surveillance unique (MSU). Le FRU est un dispositif de financement de la résolution à la disposition de l'autorité de résolution (Conseil de Résolution Unique). Celle-ci pourra faire appel à ce fonds dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de résolution.

Conformément au règlement délégué 2015/63 et au règlement d'exécution 2015/81 complétant la directive BRRD sur les contributions ex-ante aux dispositifs de financement pour la résolution, le Conseil de Résolution Unique a déterminé les contributions au fonds de résolution unique. Les contributions versées au fonds peuvent être réalisées sous la forme de dépôts de garantie espèces qui sont inscrits à l'actif du bilan (15% sous forme de dépôts de garantie espèces) et de cotisations comptabilisées en résultat dans le poste « Impôts et taxes ».

14. Dispositif de garantie des actifs de l'ex-canton GAPC

Le 12 novembre 2009, a été mis en place un dispositif de protection des actifs d'une partie des portefeuilles de l'ex-canton GAPC (1), par BPCE, avec un effet rétroactif au 1er juillet 2009. Ce mécanisme de garantie a permis à Natixis de libérer une part importante des fonds propres alloués aux actifs cantonnés et de se prémunir contre les risques de pertes de ces portefeuilles postérieures au 30 juin 2009. Ce dispositif de protection s'articule autour de deux mécanismes :

- une sous-participation en risque revêtant les caractéristiques d'une garantie financière et couvrant 65% du nominal des actifs comptabilisés dans les catégories « Titres d'investissement », « Titres de transaction », « Titres de

¹ Fermeture de la GAPC au second trimestre 2014 conformément aux orientations du plan stratégique de Natixis.

placement » et « Créances ». Par cette garantie Natixis est indemnisée dès le premier euro de défaut et à hauteur de 85% du montant de défaut ;

- deux TRS (Total Return Swap), l'un en euros et l'autre en dollars, transférant à BPCE 85% des résultats comptabilisés depuis le 1^{er} juillet 2009. Les instruments couverts par les TRS sont représentés en majorité par des titres classés en titres de transaction et dans une moindre mesure par des titres classés en titres de placement. En parallèle, Natixis a acheté auprès de BPCE une option lui permettant de récupérer dans 10 ans, si celle-ci est exercée, la performance nette positive de ce portefeuille moyennant le paiement d'une prime.

Il convient de relever qu'au 31 décembre 2018 (de même qu'au 31 décembre 2017) la garantie financière ne produit quasiment plus d'effet aux plans comptable et prudentiel, les positions auxquelles elle était adossée ayant été quasiment toutes cédées ou liquidées.

Il en est de même de la garantie sous forme de TRS et option, l'option étant dans la monnaie.

15. Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

16. Impôt sur les sociétés

En tenant compte des contributions additionnelles, le taux d'impôt utilisé pour le calcul de la charge exigible de l'exercice est de 34,43% pour la France. Le taux en vigueur localement est utilisé pour les succursales étrangères.

17. Changements de méthodes comptables et comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode n'est à relever au titre de l'exercice 2018.

Note 2 – Faits marquants de l'exercice

Survvenance d'un risque exceptionnel

Au quatrième trimestre 2018, Natixis, dans le cadre de ses activités Dérivés actions, a enregistré une réduction de revenus de 259 millions d'euros due à la survvenance d'un nsque de nature exceptionnelle lié à la dégradation des marchés asiatiques.

Il est apparu en effet au quatrième trimestre que sur certains produits spécifiques traités avec des clients en Asie, le modèle de gestion utilisé a conduit à mettre en place une stratégie de couverture qui s'avérait déficiente dans les conditions de marché de fin d'exercice.

Les produits concernés sont des produits indexés sur la pire performance d'un sous-jacent de type panier action ou indice, permettant à l'investisseur de recevoir des coupons périodiques bonifiés en contrepartie d'un nsque de perte en capital à maturité, avec la possibilité que le produit s'arrête de manière anticipée.

Cette situation explique la réduction des revenus enregistrée par les activités de marché de Natixis au quatrième trimestre 2018 à hauteur de 86 millions d'euros, à laquelle s'ajoute des réfections à hauteur de 173 millions d'euros pour couvrir la gestion de ce stock de produits.

Cette diminution de revenus revêt un caractère exceptionnel et concerne une activité dont les revenus ne contribuaient pas significativement au plan à moyen terme. Elle ne remet donc nullement en cause les objectifs du plan Stratégique « New Dimension » exposé dans la partie introductive du document de référence.

Décision de transférer à BPCE certains métiers de son pôle Services Financiers Spécialisés (SFS)

Le 12 septembre 2018, Natixis et BPCE ont annoncé le projet de cession par Natixis et d'acquisition par BPCE SA des métiers Affacturage, Cautions & garanties, Crédit-bail, Crédit à la consommation et Titres, pour un prix de 2,7 Md€.

Cette opération, en cas de réalisation, contribuera de façon significative à la réalisation des plans stratégiques de Natixis et de BPCE. Elle permettra notamment à Natixis d'accélérer le développement de son modèle asset-light et à BPCE de renforcer son modèle de banque universelle.

L'opération de cession devrait intervenir avant la fin du 1^{er} trimestre 2019, sous réserve de la levée des conditions suspensives et notamment la réalisation d'une augmentation de capital de BPCE souscrite par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne et de l'obtention des autorisations réglementaires.

Le quatrième trimestre 2018 a été mis à profit pour préparer la mise en œuvre opérationnelle du projet et lancer les différentes étapes qui conduiront à la réalisation de l'opération.

NOTE 3. OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

	en millions d'euros	2018	2017
Caisse, Comptes chèques postaux, banques centrales		23 858	36 453
Créances sur établissements de crédit (*)		84 302	98 612
A vue		3 421	4 140
A terme		80 881	94 472
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		108 160	135 065
(*)	dont créances subordonnées	0	0
	dont titres reçus en pension livrée	39 162	42 622
	dont créances rattachées	148	77

Les encours douteux s'élèvent à 49 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 63 millions d'euros au 31 décembre 2017. Au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017, Natixis ne présente pas d'encours douteux compromis sur établissements de crédit.

Les provisions concernant les encours douteux s'élèvent à - 48 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre - 61 millions d'euros au 31 décembre 2017.

NOTE 4. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE ET OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES

	en millions d'euros	2018	2017
Comptes ordinaires débiteurs		3 531	3 349
Créances commerciales		937	1 034
Autres concours à la clientèle		121 495	108 007
Crédits de trésorerie et à la consommation		28 147	25 104
Crédits à l'équipement		4 499	4 361
Crédits à l'export		3 119	2 726
Crédits à l'habitat		3	3
Titres reçus en pension		63 055	55 417
Prêts subordonnés		948	945
Autres Crédits		21 724	19 451
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		125 963	112 390
	dont créances rattachées	283	222

Le montant des prêts subordonnés à durée indéterminée s'élève à 877 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 675 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les encours restructurés tels que définis en note 1 représentent, parmi les encours sains, un montant avant dépréciation de 122 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 81 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le montant après dépréciation s'élève à 119 millions d'euros au 31 décembre 2018, aucune provision n'ayant été constatée au 31 décembre 2017.

Les encours restructurés tels que définis en Note 1 représentent, parmi les encours douteux et compromis, un montant avant dépréciation de 1 014 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 575 millions d'euros au 31 décembre 2017. Le montant après dépréciation s'élève à 721 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 151 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les encours douteux s'élèvent à 2 150 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 2 839 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 223 millions au 31 décembre 2018 concernant les douteux compromis contre 247 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Les provisions concernant les encours douteux s'élèvent à - 859 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre - 969 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont - 215 millions au 31 décembre 2018 contre - 240 millions d'euros au 31 décembre 2017 concernant les provisions pour douteux compromis).

Les créances éligibles au refinancement de la Banque de France et ou à la Banque Centrale Européenne s'élèvent à 627 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 1 579 millions d'euros au 31 décembre 2017.

NOTE 5. OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE

en millions d'euros	2018				2017			
	Titres de transaction	Titres de comptable	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Etats publics et valeurs assimilées (2)								
Valeur brute (1)	28 084	8 204	562	36 850	18 182	3 313	855	24 128
Primes / décaissements		71		71		180		180
Créances rattachées	5		1	6	4	42		46
Dépréciations								
Valeur nette comptable	28 089	8 275	563	36 927	18 186	3 535	855	24 324
Obligations et autres titres à revenu fixe (2,3)								
Valeur brute (1)	17 529	5 874	945	24 348	17 727	8 332	125	26 184
Primes / décaissements		(18)		(18)		21		21
Créances rattachées	1		28	29		(76)		(75)
Dépréciations		(87)		(87)				
Valeur nette comptable	17 530	5 856	973	24 359	17 727	8 277	125	26 129
Actions et autres titres à revenu variable (2,4)								
Valeur brute	47 298	1 234		48 532	42 780	1 352		44 132
Créances rattachées								
Dépréciations		(18)		(18)				
Valeur nette comptable	47 298	1 216		48 514	42 780	1 352		44 132

(1) Pour ces catégories de titres, les valeurs brutes indiquées dans les colonnes "titres de placement" et "titres d'investissement" correspondent à la somme de rattachement.

(2) Dont titres privés : 28 688 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 17 576 millions d'euros au 31 décembre 2017.

(3) Dont Obligations et autres titres à revenu fixe autres que pour 18 424 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 18 896 au 31 décembre 2017.

(4) Dont Actions et autres titres à revenu variable autres que pour 47 281 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 44 708 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Le montant global des titres d'investissement autres que l'équivalence d'émission à 15 millions d'euros au titre de l'annexe 2017, s'élève à 15 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Transfert de la catégorie de titres :

Il n'y a pas eu de transfert de catégorie de titres, sur les exercices 2017 et 2018.

Plus et moins-values latentes du portefeuille de placement :

en millions d'euros	2018	2017
Etats publics et valeurs assimilées		
Plus moins-values	6	30
Moins moins-values	(2)	0
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Plus moins-values	36	17
Moins moins-values	(98)	(98)
Actions et autres titres à revenu variable		
Plus moins-values	372	374
Moins moins-values	(18)	(24)

NOTE 6. PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME, ET ACTIONS PROPRES

	en millions d'euros	2018	2017
Participations		104	106
Encours		122	119
Avances en comptes courants			
Ecart de conversion			
Dépréciations		(18)	(13)
Titres prêtés			
Autres titres détenus à long terme		67	50
Encours (1)		89	80
Avances en comptes courants			
Ecart de conversion			
Dépréciations (2)		(22)	(30)
Titres prêtés			
Créances rattachées		1	
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		172	156
Parts dans les entreprises liées		15 136	13 971
Encours (3)		15 457	14 235
Avances en comptes courants		6	3
Ecart de conversion		68	31
Dépréciations (4)		(393)	(298)
Titres prêtés			
Créances rattachées		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		15 136	13 971
Actions Propres		35	28
Transaction		34	27
Placement		1	1
Titres prêtés			
Immobilisations financières			
ACTIONS PROPRES		35	28
(1) Les principaux mouvements de l'exercice 2018 concernent :			
- l'entrée des titres Oddo BHF pour + 20 millions d'euros			
- la sortie des titres Hines Pan European Core Fund pour - 10 millions d'euros			
- la sortie des titres Colzyeo Investors pour - 4 millions d'euros			
(2) Les principaux mouvements de l'exercice 2018 concernent :			
- une reprise de provision sur les titres Hines pan European Core Fund pour + 4 millions d'euros			
- une reprise de provision sur les titres Colzyeo Investors pour + 3 millions d'euros			
(3) Les principaux mouvements de l'exercice 2018 concernent :			
- l'entrée des titres Natixis North America LLC pour + 167 millions d'euros			
- l'augmentation de la participation dans Natixis Global Asset Management pour + 838 millions d'euros			
- l'augmentation de capital de Contango Trading SA pour + 79 millions d'euros			
- l'augmentation de capital de Natixis Wealth Management pour + 70 millions d'euros			
- l'augmentation de capital de Natixis Payment Holding pour + 54 millions d'euros			
(4) Les principaux mouvements de l'exercice 2018 concernent :			
- une reprise de provision sur les titres Coface pour + 13 millions d'euros			
- une reprise de provision sur les titres Natixis Asia Ltd pour + 11 millions d'euros			
- une dotation aux provisions sur les titres Contango Trading SA pour - 71 millions d'euros			
- une dotation aux provisions sur les titres natixis Factor pour - 69 millions d'euros			

NOTE 7 - INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS SUITE AUX PRISES DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS FRANÇAISES DURANT L'EXERCICE 2018 :

NOTE 10. IMMOBILISATIONS

en millions d'euros	2016			2017		
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations d'exploitation	2 037	(1 786)	251	1 965	(1 722)	243
Immobilisations incorporelles	1 444	(1 345)	99	1 433	(1 327)	106
Immobilisations corporelles	593	(441)	152	532	(395)	137
Immobilisations hors exploitation	1	(1)	0	1	(1)	0
Immobilisations incorporelles	1	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	1	(1)	0	1	(1)	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 444	(1 345)	99	1 433	(1 327)	106
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	594	(442)	152	533	(396)	137

	01/01/2016	Acquisitions	Cessions	Autres	31/12/2016
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	1 433	24	(13)	0	1 444
fonds de commerce	860				860
logiciels	538	10	(7)	17	558
autres immobilisations incorporelles	29	14	(6)	(17)	16
Immobilisations corporelles d'exploitation	532	62	(2)	1	593
terrains et constructions	188	28	1	2	199
autres immobilisations corporelles	364	34	(3)	(1)	394
Immobilisations corporelles hors exploitation	1	0	0	0	1
terrains et constructions	1				1
autres immobilisations corporelles	0				0
TOTAL	1 965	86	(15)	1	2 036

	01/01/2016	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2016
Amortissements et provisions					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	(1 327)	(29)	11	0	(1 345)
fonds de commerce	(864)				(864)
logiciels	(458)	(29)	7		(481)
autres immobilisations incorporelles	(4)		4		0
Immobilisations corporelles d'exploitation	(389)	(47)	3	(2)	(441)
terrains et constructions	(112)	(13)		(7)	(132)
autres immobilisations corporelles	(283)	(34)	3	5	(309)
Immobilisations corporelles hors exploitation	(1)	0	0	0	(1)
terrains et constructions	(1)				(1)
autres immobilisations corporelles	0				0
TOTAL	(1 722)	(76)	14	(2)	(1 786)

NOTE 11. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS – ACTIF

	en millions d'euros	2018	2017
	Instruments conditionnels	17 630	16 931
	Comptes de règlement	268	307
	Débiteurs divers	28 770	29 512
	Comptes de stocks et assimilés	133	297
	AUTRES ACTIFS	46 601	47 047
	Comptes d'encaissement		4
	Comptes d'ajustement	5 518	6 762
	Comptes de gains sur IFR	452	456
	Comptes de charges à répartir ou comptabilisées d'avance	991	890
	Produits à recevoir	428	368
	Comptes de régularisation divers	776	1 038
	COMPTES DE REGULARISATION	8 165	9 618

NOTE 12. OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

	en millions d'euros	2018	2017
	Banques centrales, Comptes chèques postaux		
	Dettes sur établissements de crédit (*)	96 850	124 254
	A vue	5 615	9 181
	A terme	91 235	115 073
	OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	96 850	124 254
(*)	dont titres donnés en pension livrée	27 966	38 314
	dont dettes rattachées	113	125

NOTE 13. OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	en millions d'euros	2018	2017
	Comptes d'épargne à régime spécial	97	38
	A vue		
	A terme	97	38
	Autres dettes (*)	113 194	108 087
	A vue	16 052	35 368
	A terme	97 142	72 719
	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	113 291	108 125
(*)	dont titres donnés en pension livrée	72 466	66 235
	dont dettes rattachées	78	58

NOTE 14. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	en millions d'euros	2018	2017
	Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	29 305	27 020
	Emprunts obligataires	20 955	17 413
	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	50 260	44 433
	Dont primes d'émission non amorties	402	316

NOTE 15. COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS – PASSIF

	en millions d'euros	2018	2017
Créditeurs divers		21 876	21 083
Opérations sur titres		75 270	62 296
dont, transaction, dettes sur titres empruntés		54 860	36 508
dont, transaction, autres dettes sur titres		20 395	25 781
dont dettes rattachées		15	7
Instruments conditionnels vendus		18 614	17 945
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		340	289
AUTRES PASSIFS		116 100	101 613
Comptes indisponibles		50	6
Comptes d'ajustement et d'écart		1 828	4 295
Comptes de pertes sur IFT		631	657
Comptes de produits à étaler ou constatés d'avance		600	581
Charges à payer		924	942
Comptes de régularisation divers		935	953
COMPTES DE REGULARISATION		4 968	7 434

NOTE 16. PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

en millions d'euros	01/01/2016	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres (1)	31/12/2016
Provisions déduites de l'actif	(1 435)	(678)	670	(15)	36	(1 420)
Etablissements de crédit	(81)	(9)	23	(1)		(48)
Clientèle	(989)	(467)	587	(12)	(8)	(859)
Participations	(13)	(5)				(18)
Autres titres détenus à long terme	(30)		8			(21)
Parts dans les entreprises liées	(298)	(187)	30	(1)	34	(363)
Titres et créanciers divers	(64)	(30)	2	(1)	12	(81)
Provisions de passif	2 283	432	(588)	32	8	2 192
Engagements liés au personnel	413	70	(87)	1		397
Hors Bilan (engagements par signature)	12	19	(10)			21
Risques Pays	288	42	(43)	1		298
Risques Individuels	2					2
Provisions pour litiges	373	114	(28)	23		462
Risques Sectoriels	270	15	(81)	5		229
Risques instrument financiers à terme	238	98	(11)	1		324
Autres	716	78	(325)	1		469
en millions d'euros	01/01/2017	Dotations	Reprises	Ecart de conversion	Autres (1)	31/12/2017
Provisions déduites de l'actif	(1 894)	(319)	675	64	35	(1 439)
Etablissements de crédit	(83)	(4)	2		4	(61)
Clientèle	(1 218)	(278)	473	53	(1)	(969)
Participations	(14)	(3)	4			(13)
Autres titres détenus à long terme	(35)	(1)	8			(30)
Parts dans les entreprises liées	(530)	(17)	187	5	57	(298)
Titres et créanciers divers	(34)	(14)	3	2	(21)	(64)
Provisions de passif	2 436	434	(538)	(79)	36	2 283
Engagements liés au personnel (1)	436	112	(194)	(1)	57	413
Hors Bilan (engagements par signature)	12	27	(8)		(19)	12
Risques Pays	185	87	(1)	(3)		268
Risques Individuels	2					2
Provisions pour litiges	364	80	(20)	(51)		373
Risques Sectoriels	288	1	(8)	(13)		270
Risques instrument financiers à terme	251	23	(34)	(2)		238
Autres	884	104	(275)	(5)	(2)	716

(1) Constatation de l'actif distinct

NOTE 17. EFFECTIFS ET PASSIFS SOCIAUX

Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Total		2 120	2 284												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															
		31/12/2016	31/12/2015												
Capital		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Capital de 100 000 000 €		2 120	2 284												
Principaux instruments financiers sociaux															
Principaux instruments financiers sociaux															
Par type d'instrument	2016				2015										
	Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme		Programme prioritaire à l'emploi à prépondérance positive		Autres instruments à long terme								
	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments	Contribution de capital de capital positif	Montants de la dette négative	Montants de la dette négative	Autres instruments							
Taux d'intérêt	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Taux de rendement maximum des actifs	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%							
Les montants d'apport de capital sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Les montants de la dette sont calculés par catégorie d'instrument et sont la somme de la population moyenne des actifs sociaux sur la période, au 31 décembre 2016.															
Données consolidées															

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES

en millions d'euros	2018	2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 326	3 036
Titres subordonnés	726	736
Emprunts subordonnés	2 600	2 300
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 181	2 433
Emprunts participatifs		36
Titres subordonnés	2 181	2 397
Emprunts subordonnés		
Dettes rattachées	28	38
	5 535	5 507

Détails relatifs aux 10% de capitaux propres des dettes subordonnées									
Nature d'émission	Date d'émission	Durée	Montant d'émission	Montant de capital en circulation	Taux de taux capital garanti	Taux de taux capital garanti	Type de capital garanti	2018	2017
Programme	2014/2015	5 ans	1 000 000 000	1 000 000 000	5,00%	5,00%	Pay to call	1 000 000 000	1 000 000 000
Programme	2014/2015	5 ans	1 000 000 000	1 000 000 000	5,00%	5,00%	Pay to call	1 000 000 000	1 000 000 000

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Natixis a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou à taux variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon variable Indexé sur Euribor ou Libor.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés sont obligatoires dès lors qu'un dividende a été versé sur les actions de Natixis. Toutefois, pour toute autre période, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés prévoient que l'émetteur a la possibilité de suspendre le versement de ces intérêts, les coupons non versés n'étant pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption des pertes, le nominal des titres peut être réduit en cas d'insuffisance de fonds propres réglementaires pour servir de nouvelle base de calcul des coupons. Le nominal d'origine peut toutefois être reconstitué sous certaines conditions.

En cas de liquidation de Natixis et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres, les porteurs produiront leurs titres pour leur montant nominal d'origine.

Titres participatifs

Les titres participatifs émis en novembre 1985 par Natixis ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983.

Dettes Subordonnées Remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par Natixis sont des emprunts ou des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts ou titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de la société émettrice, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé par rachat en Bourse, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit de dettes privées, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission ou le contrat de souscription ou en cas de modification des règles fiscales ou réglementaires en vigueur. Dans tous les cas, ces remboursements sont soumis à l'accord des autorités de surveillance bancaire.

NOTE 19 PROVISIONS REGLEMENTEES

	en millions d'euros	Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables	Provisions pour investissement	Amortissements dérogatoires	Fonds publics affectés	Total
Au 1er janvier 2017		0	0	0	0	0
Dotations						0
Reprises						0
Autres					2	2
Mouvements de l'année 2017		0	0	0	2	2
Solde au 31 décembre 2017		0	0	0	2	2
Au 1er janvier 2018		0	0	0	2	2
Dotations						0
Reprises						0
Autres						0
Mouvements de l'année 2018		0	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2018		0	0	0	2	2

NOTE 20 CAPITAL, PRIMES D'EMISSION, RESERVES ET REPORT A NOUVEAU

	en millions d'euros	Capital	Prise d'émission	Reserve légale	Reserve générale	Reserve réglementée des plus values long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total
Au 1er janvier 2017		8 919	7 388	442	1 211	0	2	946	14 738
Affectation du résultat 2016				61				442	523
Attribution gratuite d'actions		1							1
Mouvements de l'année 2017		1	0	81	0	0	0	442	824
Solde au 31 décembre 2017		8 920	7 388	523	1 211	0	2	1 107	15 289
Au 1er janvier 2018		8 920	7 388	523	1 211	0	2	1 107	15 289
Affectation du résultat 2017								510	510
Attribution gratuite d'actions		1			(1)				0
Actornement "Mauser"		10	40						50
Mouvements de l'année 2018		20	40	0	(1)	0	0	818	877
Solde au 31 décembre 2018		9 040	7 428	523	1 210	0	2	1 925	16 836

Au 31 décembre 2018, le capital social est composé de 3 150 288 592 actions de 1,60 euros de nominal. Tous les titres confèrent les mêmes droits à leurs détenteurs, hors actions auto-détenues qui n'ont pas de droit de vote.

L'augmentation de capital sur l'exercice 2017 correspond à l'attribution de 285 658 actions gratuites accordées à certains salariés de Natixis, dans le cadre des Plans de fidélisation et de performance.

L'augmentation de capital sur l'exercice 2018 correspond à l'attribution de 945 549 actions gratuites accordées à certains salariés de Natixis, dans le cadre des Plans de fidélisation et de performance, et à la création de 11 982 805 actions dans le cadre de l'opération « MAUVE 2018 ».

NOTE 21- OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros

ACTIF	2018	2017
Créances sur les établissements de crédit	55 246	64 339
Créances sur la clientèle	27 955	20 888
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 600	5 628
Actions et autres titres à revenu variable	2 399	1 994
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	62 827	75 828
Dettes envers la clientèle	23 990	20 364
Dettes représentées par un titre	279	390
Dettes subordonnées	4 768	4 414
HORS - BILAN		
Engagements de financement en faveur :		
. d'établissements de crédit	14 646	10 719
. de la clientèle	18 894	4 773
Engagements de garantie d'ordre		
. d'établissement de crédit	7 761	8 605
. de la clientèle	9 153	7 260

Au titre du règlement n° 2014-07 art. 1124-61 relatif aux transactions entre parties liées, Natixis n'a pas d'informations complémentaires à publier du fait que ces transactions sont, soit exclues du périmètre déclaratif (filiales détenues en totalité), soit conclues à des conditions normales de marché.

NOTE 22 ETAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFERENTS A LA GESTION DES PROCEDURES PUBLIQUES.

	en millions d'euros	2018	2017
Opérations avec la clientèle		839	779
TOTAL ACTIF		839	779
Opérations interbancaires et assimilées		46	46
Opérations avec la clientèle		952	851
Autres comptes de passif		1	0
Fonds publics affectés		2	2
TOTAL PASSIF		1 001	899

NOTE 23: INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

	en millions d'euros	2018	2017
Intérêts et produits assimilés		7 198	6 216
Sur opérations avec les établissements de crédit		2 851	1 659
Sur opérations avec la clientèle		2 559	2 447
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		211	208
Autres intérêts et produits assimilés		1 577	1 902
Intérêts et charges assimilés		(6 444)	(5 314)
Sur opérations avec les établissements de crédit		(1 740)	(1 511)
Sur opérations avec la clientèle		(2 121)	(1 325)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		(1 304)	(896)
Autres intérêts et charges assimilés		(1 279)	(1 582)
		754	902

Dont charges d'intérêts relatifs aux dettes subordonnées pour - 199 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre - 202 millions d'euros au 31 décembre 2017.

NOTE 24 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

<i>en millions d'euros</i>	2018	2017
Parts entreprises liées	1 482	736
Titres de participation et autres titres détenus à long terme		
Actions et autres titres à revenu variable	18	8
Total	1 500	744

NOTE 25: COMMISSIONS

<i>en millions d'euros</i>	2018		2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Sur opérations avec la clientèle	446	(5)	367	(6)
Sur opérations sur titres	5	(155)	4	(161)
Sur instruments financiers à terme	78	(264)	75	(57)
Sur engagements de financement et de garantie	142	(109)	110	(62)
Sur autres engagements de hors bilan	80	(12)	99	(12)
Sur opérations de change		(16)		(12)
Sur autres prestations de services financiers	19	(35)	36	(41)
Sur moyens de paiement	37	(34)	33	(27)
Produits accessoires	8		9	
Autres	175		174	
Total	990	(631)	907	(378)

NOTE 26: RESULTAT DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>en millions d'euros</i>	2018	2017
Résultat sur titres de transaction	(1 293)	3 990
Résultat sur opérations de change	471	386
Résultat sur opérations d'instruments financiers à terme	2 290	(2 795)
Total	1 468	1 581

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>en millions d'euros</i>		2018	2017
	Titres de placement		
	Plus-values de cession	57	48
	Moins-values de cession	(28)	(28)
	(Dotations) / Reprises nettes de dépréciation	24	(4)
	Total	53	16

NOTE 28 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>en millions d'euros</i>		2018	2017
	Charges sur produits rétrocédés		(11)
	Produits accessoires	276	256
	Quote-part sur opérations bancaires faites en commun	3	9
	Transferts de charges d'exploitation bancaire	6	13
	Autres	47	(45)
	Total	332	222

NOTE 29 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>en millions d'euros</i>			2018	2017
Frais de personnel			(1 367)	(1 371)
	Salaires et traitements		(916)	(899)
	Charges sociales (1) (4)		(364)	(431)
	Intéressement et participation		(57)	(72)
	Charges fiscales		(81)	(87)
	Refacturations		34	36
	Provisions Risques Charges (2) (4)		17	82
Autres frais administratifs			(1 262)	(1 191)
	Impôts et taxes (3)		(232)	(194)
	Services extérieurs		(1 209)	(1 130)
	Refacturations		179	133
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles			(77)	(78)
	Dotations		(77)	(78)
	Total		(2 706)	(2 640)
(1) Dont charges de retraite pour 111 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 149 millions d'euros au 31 décembre 2017				
(2) Dont reprise nette de provision au titre du plan d'adaptation pour l'emploi pour 2 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 4 millions d'euros au 31 décembre 2017				
(3) Dont contribution au Fonds de Résolution Unique (FRU) pour 157 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 116 millions au 31 décembre 2017				
(4) Natixis SA a fait le choix d'externaliser une partie de ses passifs sociaux. Au titre de 2017, les impacts comptables sont de - 68 millions d'euros en charges sociales au titre des cotisations versées aux assureurs et de + 68 millions d'euros de reprise de provision des passifs sociaux.				

NOTE 30: COUT DU RISQUE

<i>en millions d'euros</i>		2018	2017
Coût du risque sur éléments d'Actif		(185)	(100)
	Sur créances douteuses :	(164)	(54)
	Dotations aux dépréciations	(361)	(206)
	Reprises de dépréciations	459	405
	Pertes couvertes	(224)	(252)
	Pertes non couvertes	(39)	(3)
	Récupérations sur créances amorties	1	2
	Sur titres:	(21)	(46)
	Dotations aux dépréciations	(22)	(13)
	Reprises de dépréciations	2	16
	Pertes couvertes	(1)	(49)
Coût du risque sur éléments de Passif		(43)	(148)
	Sur risques pays :	2	(86)
	Dotations aux provisions	(42)	(87)
	Reprises de provisions	44	1
	Sur risques & charges :	(45)	(62)
	Dotations aux provisions	(155)	(118)
	Reprises de provisions	110	56
	Total	(228)	(248)

NOTE 31: GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>en millions d'euros</i>		2018	2017
Immobilisations financières			
	Participations et autres titres détenus à long terme	28	311
	Plus-values	157	148
	Moins-values	(4)	(107)
	Dotations aux dépréciations	(172)	(21)
	Reprises de dépréciations	48	197
	Dotations Risques et Charges	(3)	(4)
	Reprises Risques et Charges	2	98
	Titres d'investissement	1	3
	Plus-values	1	3
	Immobilisations corporelles et incorporelles	4	3
	Total	33	317

NOTE 32: IMPOT SUR LES BENEFICES

en millions d'euros	2018	2017
- Impôt au taux normal	(68)	(75)
- Impôt au taux réduit		
- Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	3	3
- Effet de l'intégration fiscale	219	191
- Autres éléments	115	136
- Carry Back		
Total	269	255
Calcul de l'impôt		
La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du groupe Natixis est fondée sur le principe de la neutralité selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du groupe comme si elle n'était pas intégrée.		
L'économie d'impôt ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale est comptabilisé par la société mère Natixis.		
En contrepartie des déficits transmis à la tête de groupe, la maison mère comptabilise une provision pour restitution d'IS destinée à compenser le supplément d'impôt groupe du en cas de retour en bénéfice des filiales et dont la contribution à l'impôt sera minorée à hauteur des déficits antérieurs.		
Contrôles fiscaux :		
Natixis SA a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 à 2013, ayant donné lieu à une proposition de rectification en décembre 2016.		
La notification définitive a été reçue par Natixis au cours de l'exercice 2018, les conséquences comptables ont été appréhendées dans les comptes au 31 décembre 2018.		
La succursale de Natixis en Allemagne a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 à 2014. Au 31 décembre 2018, Natixis Allemagne a reçu le projet de notification de la part des autorités fiscales allemandes. Les conséquences de ce redressement ont été comptabilisées au 31 décembre 2018.		
Résolution des contentieux intervenus en 2017		
La Cour de Justice de l'Union Européenne a jugé contraire à la liberté d'établissement l'application d'une quote-part de frais et charges de 5 % aux dividendes perçus de filiales établies dans un autre Etat membre de l'Union européenne qui, si elles avaient été résidentes de France, auraient pu appartenir à un groupe fiscal (CJUE 2-9-2015, aff. C-386/14, Groupe Steria SCA). Natixis, en tant que tête du groupe d'intégration fiscale en France, a ainsi obtenu le remboursement de l'impôt indûment payé sur la quote-part de frais et charges de 5 % pour un montant de 6,0 millions d'euros.		

NOTE 33 : INFORMATION GEOGRAPHIQUE

en millions d'euros	2016						2017					
	France	Autres Europe	Amérique	Asie	Autres	Total	France	Autres Europe	Amérique	Asie	Autres	Total
Produits et charges d'intérêts et assimilés	239	226	(29)	315	2	753	400	216	118	167	1	922
Revenus des titres à revenu variable	1 500					1 500	744		1			745
Produits et charges de commissions	(6)	69	240	56		359	238	64	175	51		529
Résultat net sur opérations au portefeuille de placement et négociation	332	189	1	(11)	11	522	422	190	3	(23)	1	596
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	336	3	(6)	(2)		332	226	1	(1)	(4)		222
Total produit net bancaire	3 401	487	207	358	13	4 466	3 821	471	298	194	2	4 786

NOTE 34 : HORS BILAN – INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	en millions d'euros	Notionnels 2016	Notionnels 2017
Marchés organisés		479 272	659 351
Opérations fermes		473 370	656 105
Opérations conditionnelles		5 902	3 446
Marchés de gré à gré		3 562 951	3 895 931
Opérations fermes		3 042 418	3 382 074
Opérations conditionnelles		520 535	513 857
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		4 042 223	4 555 482
Marchés organisés		151	349
Opérations fermes		151	349
Opérations conditionnelles			
Marchés de gré à gré		312 005	349 168
Opérations fermes		50 495	103 335
Opérations conditionnelles		261 510	245 833
INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		312 156	349 517
Marchés organisés		190 162	151 982
Opérations fermes		51 208	35 053
Opérations conditionnelles		138 958	116 909
Marchés de gré à gré		212 719	187 680
Opérations fermes		115 504	114 387
Opérations conditionnelles		97 211	73 313
AUTRES INSTRUMENTS		402 877	339 642
Dont opérations de couverture			
- sur instruments de taux d'intérêts		25 352	22 908
- sur instruments de cours de change		70	3
- sur autres instruments		7 644	2 383
Dont opérations de macro couverture		161 665	338 391
Dont opérations en position ouverte isolée		258	556
EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE			
		Exposition au risque de contrepartie (1)	
Administrations et banques centrales		8 657	
Etablissements financiers		25 809	
Autres		12 819	
TOTAL		47 385	

(1) Exposition calculée selon les normes Bâle 3 en vigueur.

Les informations sur la gestion des risques de crédit sont présentées dans la partie 3.5 du chapitre III « Risques de crédit et de contrepartie ».

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME		
en millions d'euros	2016	2017
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTERET		
Juste valeur positive	34 624	39 389
Juste valeur négative	38 858	39 683
INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Juste valeur positive	13 029	15 510
Juste valeur négative	12 385	14 514
AUTRES INSTRUMENTS		
Juste valeur positive	7 747	5 390
Juste valeur négative	8 548	5 925

NOTE 35 : HORS BILAN - ENGAGEMENTS

	en millions d'euros	2018	2017
Engagements de financement		97 160	73 737
Etablissements de crédit		26 943	19 093
Clientèle		70 217	54 644
Engagements de garantie		41 837	39 260
Etablissements de crédit		9 450	10 647
Clientèle		32 387	28 613
Engagements sur Titres		8 758	10 332
Autres engagements		18 480	17 209
TOTAL des ENGAGEMENTS DONNES		166 235	140 538
Engagements de financement		39 290	33 360
Etablissements de crédit		29 047	19 868
Clientèle		10 243	13 492
Engagements de garantie		8 743	7 056
Etablissements de crédit		8 743	7 056
Engagements sur Titres		8 212	10 231
Autres engagements		10 987	9 809
TOTAL des ENGAGEMENTS RECUS		67 232	60 456

NOTE 36 : OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

	en millions d'euros	2018	2017
Change comptant			
Monnaies achetées non reçues		20 944	21 870
Monnaies vendues non livrées		21 063	22 775
Prêts / emprunts en devises			
Devises prêtées non livrées			34
Devises empruntées non reçues			142
Change à terme			
Euro à recevoir / devises à livrer		499 895	519 302
Devises à recevoir / euro à livrer		524 603	554 333
Devises à recevoir / devises à livrer		250 196	259 839
Devises à livrer / devises à recevoir		249 505	259 406
Report / déport à recevoir		3 359	16
Report / déport à payer		2 724	15

NOTE 37 : EMPLOIS ET RESSOURCES PAR ECHEANCES

en millions d'euros	<= 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Créances sur établissements de crédit	40 508	19 712	14 275	9 809		84 302
Opérations avec la clientèle	70 473	11 514	31 203	11 896	877	125 963
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 577	5 249	4 487	2 660		18 973
EMPLOIS	117 558	36 475	49 965	24 365	877	229 238
Dettes sur établissements de crédit	57 756	7 195	28 208	3 691		96 850
Opérations avec la clientèle	99 081	6 279	4 958	2 975		113 291
Dettes représentées par un titre	16 705	11 567	6 160	15 828		50 260
RESSOURCES	173 544	25 041	39 322	22 494	0	260 401

NOTE 38 - Implantations et activités dans les États ou territoires non coopératifs au sens de l'article 238-0A du code général des impôts

L'article L.511-45 du code monétaire et financier et l'arrêté du Ministre de l'économie du 8 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États et territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale permettant l'accès aux renseignements bancaires,

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme,

Le suivi des filiales et succursales de Natixis qui seraient implantées dans des pays non coopératifs relève du processus de suivi des risques de Natixis et s'inscrit dans l'organisation de la filière Risques, à savoir :

- une direction / organisation des risques locale qui a un lien fonctionnel avec la Direction des Risques centrale
- des reporting ad hoc respectant les éventuelles contraintes locales mais assurant le respect global des risques,

Au 31 décembre 2018 et en application de l'article précité, Natixis indique avoir :

- Aux îles Marshall, des encours de financement (nets de provisions) de 63 millions d'euros et des garanties financières données de 2 millions d'euros.
- Au Panama, des encours de financement (nets de provisions) de 106 millions d'euros.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales).

NATURE DES INDICATIONS	2014	2015	2016	2017	2018
Situation financière au fin d'exercice					
Capital social	4 998 412 183,60	5 005 004 424,00	5 019 318 328,00	5 019 278 380,80	6 040 481 747,20
Nombre d'actions émises	3 116 507 621	3 128 147 765	3 137 074 593	3 137 360 228	3 150 268 562
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	18 744 446 883,44	19 298 206 333,81	20 911 153 318,73	24 812 398 935,44	31 465 230 299,13
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	738 855 852,80	872 230 136,57	1 081 747 058,72	1 058 812 818,73	1 810 377 425,74
Impôt sur les bénéfices	153 268 232,87	139 005 181,75	304 623 914,40	255 217 827,88	268 538 633,33
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	1 305 318 943,00	1 134 225 514,40	1 621 448 753,36	1 878 182 285,17	1 834 308 783,77
Montant des dividendes distribués (1)	1 059 812 581,14	1 094 844 717,75	1 067 678 103,00	1 160 623 758,08	2 457 225 101,76
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,29	0,32	0,45	0,42	0,60
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	0,42	0,36	0,52	0,53	0,58
Dividende versé à chaque action	0,34	0,35	0,35	0,37	0,78
Personnel					
Nombre de salariés	7 188	7 318	7 387	7 513	7 462
Montant de la masse salariale	763 338 403,98	840 134 680,53	878 011 880,00	898 521 895,31	918 160 105,78
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, retraites sociales, etc.)	389 150 406,91	349 581 988,26	388 380 689,14	503 004 737,45	421 145 028,49

(1) Dont en 2016 :

- un dividende ordinaire de 0,40 € par action, soit :

- un dividende exceptionnel de 0,38 € par action, soit :

Il est précisé que, dans l'hypothèse où le personnel qui l'opération de transfert des activités de l'ancien établissement de crédit à l'actuel, de laquelle dépend la distribution de la quote-part proportionnelle de réserves, ne dépend pas d'un contrat de travail, le montant d'un dividende ordinaire à la date de l'opération est de 0,40 € par action et le montant d'un dividende exceptionnel à la date de l'opération est de 0,38 € par action.